MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

Action sociale infos

Avril 2022

La lettre d'information de l'action sociale du ministère de l'Intérieur

A LA UNE

Arrivée de Christophe Lantéri, nouveau sous-directeur de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel (SDASAP)/DRH

C'est avec enthousiasme, motivation et fierté que j'ai pris la responsabilité de la sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel le lundi 7 mars 2022.

Je salue le travail effectué par Marie Bâville, à qui je succède. Je tiens également à remercier Marianne-Frédérique Pussiau, mon adjointe, pour avoir assuré avec efficacité l'intérim avant mon arrivée.

J'ai pleinement conscience des enjeux forts de cette sous-direction de la direction des ressources humaines et je sais pouvoir compter sur le professionnalisme de l'équipe qui m'entoure pour mener à bien les chantiers structurants qui sont devant nous. La crise sanitaire, depuis plus de deux ans, et les évolutions récentes du ministère de l'Intérieur, placent la SDASAP au cœur de l'accompagnement des agents quel que soit leur périmètre d'affectation. Notre mission, partagée avec la sous-direction de la prévention, de l'accompagnement et du soutien de la direction des ressources et des compétences de la Police nationale, c'est de permettre aux personnels du ministère d'exercer leurs fonctions dans les meilleures conditions possibles, mais également de les aider à concilier au mieux vie professionnelle et vie personnelle dans un environnement en pleine mutation.

Parce qu'il n'y a pas d'action sociale sans solidarité et entraide, les fonctionnaires du ministère de l'Intérieur peuvent compter sur les réseaux de professionnels de soutien pleinement mobilisés pour les accompagner, s'ils le souhaitent, dans le domaine social et préserver leur santé et leur sécurité.

L'amélioration de la prise en compte du handicap et la lutte contre toute forme de discriminations constituent également des enjeux importants dans lesquels je m'investirai.

Dès mon arrivée, j'ai rencontré les représentants des personnels, en particulier en présidant ou en participant à différentes instances de concertation sociale. Je me suis également entretenu avec les principaux partenaires qui participent à l'action sociale du ministère de l'Intérieur (fondations et associations).

Au-delà de la conduite des chantiers ministériels en cours, j'aurai à cœur de proposer des actions concrètes aux agents comme des dépistages liés à leur santé, conduits en partenariat avec Urops (Union prévention santé pour la fonction publique) et qui peuvent être déclinées dans tous les départements candidats par les correspondants de l'action sociale.

Enfin, la SDASAP utilise déjà et continuera de développer des modes de communication et d'information modernes.

Après deux années hors du commun, les équipes de la SDASAP sont pleinement engagées pour permettre aux agents du ministère de retrouver des conditions de vie professionnelles mais également personnelles les meilleures possibles.

Le mardi 8 mars, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes : un dépistage et une conférence en ligne ont été organisés afin de prévenir les maladies cardio-vasculaires en présence de Laurence Mézin, directrice des ressources humaines et Christophe Lantéri, sous-directeur de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel.

Pour en savoir plus :
Site Intranet de l'action sociale/ Rubrique Actualités à la une : http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr/

Bilan de la journée de prévention des maladies cardio-vasculaires

A l'occasion de la Journée du 8 mars consacrée aux droits des femmes, le ministère avait choisi de mettre en lumière les maladies cardio-vasculaires, 1er risque de mortalité chez la femme.
A l'issue de chaque journée, notre partenaire, l'Union de prévention santé de la fonction publique (Urops), fait parvenir à la direction des ressources humaines (DRH) un bilan global et anonyme des dépistages réalisés. Ce bilan permet de déterminer l'intérêt des agents pour ce type d'action, leur profil et les enseignements tirés des résultats d'ensemble.

Le 8 mars 2022 à Lumière :

- Sur 72 personnes inscrites, 76 ont été testées démontrant le très fort taux de participation au regard des créneaux mis à disposition.
- 89 % ont pensé que cette opération leur a appris quelque chose sur leur situation personnelle par rapport au diabète, au cholestérol et à l'hypertension artérielle.

- la répartition par âge a été la suivante : 42 % des personnes étaient âgées de 45 à 54 ans, 35 % de 35 à 44 ans puis 17 % de 55 à 64 ans, les autres personnes ayant moins de 30 ans.
- la répartition par catégorie a montré que : 33 % étaient des agents de catégorie A, 29 % de catégorie B et 30 % de catégorie C.
- 8 % des personnes venues se faire tester ne savaient pas si elles étaient diabétiques ou non.
- 2,8 % des personnes présentaient un taux de glycémie supérieur ou égale à 140 mg/dl (taux normal) et ont été orientées vers leur médecin traitant afin qu'une confirmation de leur diabète soit réalisée.

A noter que les comparaisons effectuées avec la population habituellement testée dans ce type d'opération, ont montré que les agents, testés ce jour-là, avaient un taux de triglycerides de 46,5 % (42,8 % habituellement).
Les autres données : glycémie, cholestérol et tension artérielle, étaient inférieures à la population habituellement testée dans ce type d'opération.
Une diététicienne proposait des entretiens après les dépistages, aux agents qui le souhaitaient, afin de leur prodiguer des conseils en matière de nutrition et d'activité physique.

Sur la base d'un questionnaire pré-rempli, elle pouvait individualiser la réponse apportée afin que chacun puisse mettre en œuvre les actions adaptées à sa situation.
Un des conseils portait notamment sur le fait de pouvoir prendre une collation ou un fruit en milieu d'après-midi afin d'éviter de prendre un diner trop riche en fin de journée, ce qui est à éviter.
Les conseils de prévention santé, comme celui d'aborder régulièrement le sujet du dépistage des maladies cardio-vasculaires avec son médecin traitant, vont donc se poursuivre, tout comme ceux liés à l'hygiène de vie : alimentation équilibrée et activité sportive !
C'est pourquoi la conférence en ligne proposée le même jour, sur la prévention des maladies cardio-vasculaires, est disponible sur la plateforme FORMI.

Pour en savoir plus :
Site Intranet de l'action sociale :
http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr

0800 738 314 : le numéro d'aide psychologique

Difficulté personnelle ou professionnelle, angoisse liée au contexte actuel, vous avez besoin de parler, d'être écouté, de partager ?
Un psychologue est là pour vous soutenir.

0 800 738 314 Service & appel gratuits depuis un poste fixe ou mobile

Appels anonymes et gratuits depuis un poste fixe ou mobile
Accessibles 24 heures sur 24 – 7 jours sur 7
Une plateforme accessible en ligne : www.pros-consulte.com
Possibilité de télécharger de son smartphone une application Pros-Consulte.

Retrouvez la documentation sur le site Intranet de l'action sociale dans la rubrique « Actualités » :
http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr/

ACTUALITÉS MI

Une formation à distance pour les correspondants de l'action sociale

Une formation en ligne est désormais disponible pour les nouveaux correspondants de l'action sociale (CAS) . Elle leur permet de s'approprier les différents aspects de l'action sociale et leurs missions auprès des agents.

Créée par la sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel (SDASAP)/DRH et la sous-direction de la prévention, de l'accompagnement et du soutien (SDPAS)/DRCPN, conjointement avec la sous-direction du recrutement et de la formation (SDRF)/DRH, **cette formation en ligne dure une heure.**

Elle présente l'organisation de l'action sociale interministérielle ainsi que celle du ministère de l'Intérieur, les missions des CAS et les principales actions financées dans ce domaine. Elle donne accès à des documents ressources et rappelle les liens Internet utiles pour l'exercice de cette mission. Une attestation de suivi est délivrée à la suite d'une évaluation finale des connaissances.

Les CAS en fonction et tous les personnels qui possèdent des attributions en rapport avec l'action sociale peuvent en bénéficier.

Formation e-learning
des correspondants de l'action sociale

Pour vous inscrire à cette formation, connectez-vous à la plateforme FORMI de la SDRF/DRH , ou la plateforme CAMPUS de la Police nationale.

Pour en savoir plus :
http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr/index.php/reseaux/97-le-correspondant-de-l-action-sociale

Documentation : http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr/index.php/18-documentation/476-le-correspondant-de-laction-sociale

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mission développement durable du ministère de l'Intérieur lance la 2e édition de l'incubateur Symbi'OSE

Après une première saison réussie, l'incubateur Symbi'OSE revient pour une deuxième promotion, afin de faire émerger de nouveaux projets en faveur de la transition écologique, au sein du ministère de l'Intérieur.

Ce programme, ouvert à tous les agents du ministère, offre un accompagnement aux candidats sélectionnés pour donner vie à leur projet. Pour rejoindre le programme, envoyez votre candidature au plus tard le 22 avril 2022. Retrouvez toutes les informations pratiques sur l'Intranet du développement durable, dans l'article dédié.
Lors de la première édition, plusieurs initiatives très diverses, ont vu le jour dans toute la France :

- une plateforme de dons de vêtements professionnels pensée par une gardienne de la cité à la préfecture de Police de Paris.
- le recyclage des barques issues de l'immigration clandestine à Mayotte porté par une policière localement.
- une application de réservation de bornes de recharge imaginée par un gendarme de Blois.
- une application de partages de ressources entre experts du droit de l'environnement conçue par un gendarme du COMSOPGN de Limoges.

Tous les projets œuvrant en faveur de la transition écologique sont les bienvenus. N'hésitez pas à nous soumettre vos idées. Pour cela, préparez vos réponses à l'aide de ce document disponible sur le site puis déposez votre candidature via ce questionnaire.

Pour toutes questions, la mission développement durable se tient à votre disposition à l'adresse : symbiose@interieur.gouv.fr

SYMBI'Ose
Incubateur de développement durable du Ministère de l'Intérieur

Pour en savoir plus :
Site du développement durable du ministère dans le menu « Incubateur Symbi'OSE » :
http://developpement-durable.sg.minint.fr/

SANTÉ

« Mon espace santé » : un nouveau service numérique personnel et sécurisé

Le carnet de santé numérique interactif de tous les assurés a pour but de faciliter le stockage, l'accès et le partage de ces informations médicales avec les professionnels de santé afin d'assurer une meilleure qualité des soins et de suivi digital, en toute sécurité.

« Mon espace santé » donne accès à 4 outils :

• **Un dossier médical partagé (DMP) :** c'est le « carnet de santé en ligne » qui permet de stocker les informations de façon sécurisée : poids, taille, tension, glycémie, traitements, résultats d'examens, antécédents médicaux, comptes-rendus d'hospitalisation… et de les partager avec les professionnels de santé pour améliorer le suivi médical, en particulier en cas d'urgence.

Le DMP est enrichi en documents médicaux par l'usager et surtout par les professionnels de santé et les établissements. Il n'est consultable que par les acteurs de santé autorisés par la loi et les textes réglementaires et qui en ont besoin pour assurer un meilleur suivi médical et éviter les examens inutiles. Ni l'Assurance Maladie, ni les mutuelles, ni la médecine du travail n'ont accès à ces données. C'est le patient qui décide quels professionnels de santé peuvent avoir accès à ses documents. Il lui est possible de masquer un document à tout moment depuis le site Mon espace santé.

• **L'agenda de santé** permet d'enregistrer tous ses rendez-vous médicaux. L'agenda compile les rendez-vous médicaux passés et à venir. Il va permettre de recevoir des rappels personnalisés pour les vaccins et dépistages recommandés.

• **La messagerie sécurisée :** instantanée avec les équipes de santé de l'usager, elle permet d'échanger des informations personnelles et des documents administratifs avec des établissements de santé pour préparer son entrée ou sa sortie d'hospitalisation dans le respect du secret médical.

• **L'accès à des applications utiles pour la santé :** sélectionnées et certifiées par l'État, compatibles avec « Mon espace santé » et rassemblées dans un catalogue. Ces applications sont développées par des acteurs publics ou privés - nationaux ou locaux - dans les domaines de la santé et du bien-être.

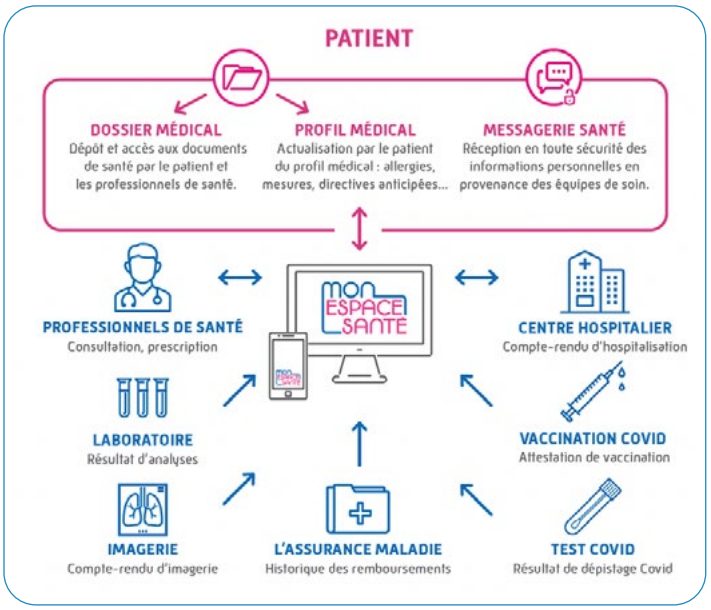

Chaque citoyen peut désormais utiliser cet espace rendu accessible sur monespacesante.fr sur divers terminaux comme les smartphones, les tablettes ou les ordinateurs.

De plus, une application mobile devrait voir le jour au cours des prochaines semaines.
Les données de ce nouveau dispositif sont hébergées en France et ne seront rendues accessibles à personne, mis à part le titulaire du compte. La sécurité et la protection des données personnelles sont garanties par l'État, la CNIL et la CNAM.

65 millions de courriers et de courriels ont été envoyés aux Français fin mars afin d'informer les assurés sociaux : dès la naissance, tout le monde, quel que soit son régime d'assurance maladie peut bénéficier gratuitement de ce nouveau service : les salariés, les travailleurs indépendants, les étudiants, les agriculteurs, etc. Ces derniers n'auront plus qu'à activer leur compte ou s'y opposer.

Comment activer son espace personnel ?

1. Un code confidentiel sera envoyé à chaque assuré, par e-mail ou par courrier pour activer son espace personnel sur monespacesante.fr. **Ce code est valable 6 semaines** à partir de la date d'envoi.
2. Après ce délai de 6 semaines, si l'assuré ne s'y est pas opposé, l'espace personnel sera créé automatiquement.
Chacun reste libre de s'opposer à la création de son espace personnel ou de le fermer à tout moment.

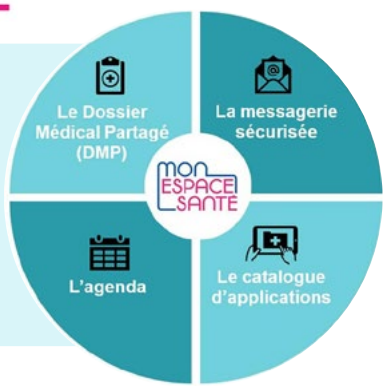

Pour en savoir plus :
> reussirmonespacesante.fr
> monespacesante@esante.gouv.fr
> Pour s'inscrire au premier Webinaire « Réussir ensemble mon espace santé »
> https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/e-sante/mon-espace-sante/
> https://www.ameli.fr/assure/sante/mon-espace-sante

L'organisation de journées prévention santé (JPS) dans l'administration territoriale de l'État

Afin d'améliorer la prévention de la santé de l'ensemble des agents du ministère, un accord cadre a été signé en 2021 entre les mutuelles Intérriale, la MGP, et le ministère pour la période 2021-2023.

Il concerne tous les agents du ministère, tous périmètres confondus, quel que soit leur statut (actif, administratif ou technique), en administration centrale ou sur les sites déconcentrés.

Dans le contexte de la crise sanitaire, de la mobilisation accrue de tous les personnels, ce partenariat démontre l'attention marquée que le ministère accorde à la qualité de vie au travail, à la prévention des risques psychosociaux, et à l'accompagnement des agents. **Il s'agit de les aider à mieux prendre en considération leur hygiène de vie, à la faveur de conseils pratiques et à développer une véritable culture de la prévention et de la promotion de la santé.**

Cet accord fonde l'organisation de Journées prévention santé (JPS) qui se concrétisent par la tenue sur une journée de d'ateliers sur les thèmes que définit l'accord. Les dernières JPS, à titre d'exemple, ont traité de l'alimentation, l'hygiène de vie et l'ergonomie (Ateliers collectifs et individuels consacrés à un bilan alimentation, à l'initiation à la sophrologie, au dépistage du stress et à la cohérence cardiaque qui permet d'apprendre à contrôler sa respiration afin de réguler son stress et son anxiété). **Une attention particulière sera apportée aux incidences du télétravail au bureau et à domicile et à la lutte contre la sédentarité cette année.**

Dans le respect des règles sanitaires, ces journées s'inscrivent dans une durée plus longue et davantage mobilisatrice. Dans le contexte du développement du télétravail, elles sont l'occasion privilégiée de recréer un collectif de travail, de lutter contre le sentiment d'isolement que peuvent ressentir certains. L'enquête de satisfaction réalisée postérieurement aux journées montre qu'elles sont très appréciées par les agents et que les conseils prodigués sont largement mis en œuvre. Quatre JPS ont été organisées en préfectures durant le second semestre 2021.

La DRH, les mutuelles Intériale et la MGP sont prêtes à organiser ces moments de prévention et de convivialité au sein des préfectures en 2022.

Pour en savoir plus :
SG / DRH / SDASAP / Bureau du pilotage des politiques sociales (BPPS) / Mission du pilotage du partenariat social :
sdasap-partenariat-social@interieur.gouv.fr

Journées prévention santé (JPS Police)

La DRCPN organise plusieurs Journées prévention santé (JPS Police) en avril, mai et début juin 2022.
Au programme de ces journées : animations et ateliers en partenariat avec les mutuelles Intériale, la MGP ainsi qu'avec la Fédération sportive de la Police nationale (FSPN).
Ces actions offrent aux personnels de la Police nationale une opportunité de s'informer sur les thématiques de la santé, de l'ergonomie au travail, de l'évaluation de la condition physique, de l'alimentation, de la gestion du stress avec des ateliers de sophrologie et de la sécurité routière dans le but de renforcer la prévention en matière de santé au travail.

Avril 2022 :
- 12 avril : DDSP de Tarbes.
- 29 avril : DDSP et DTPJ d'Angers.

Mai 2022 :
- 3 mai : CSP de Calais.
- 12 mai : CSP de Boulogne-sur-Mer.
- 20 mai : DDSP de Dignes-les-Bains.
- 25 mai : DTSP 92 - CSP Asnières-sur-Seine.

Juin 2022 :
- 1er juin : DDSP de Toulouse.

Des modules destinés aux travailleurs de nuit seront également programmés à la prise de service des équipes les :

- 11 avril 2022 : DDSP de Tarbes.
- 28 avril 2022 : DDSP d'Angers.
- 2 mai 2022 : CSP de Calais.
- 11 mai 2022 : CSP de Boulogne-sur-Mer.
- 19 mai 2022 : CSP de Dignes-les-Bains.
- 24 mai 2022 : DTSP 92 - CSP Asnières-sur-Seine.
- le 31 mai 2022 : DDSP de Toulouse.

Les fonctionnaires travaillant en horaires décalés pourront aussi bénéficier des recommandations d'un professionnel sur le sommeil, la nutrition et les troubles musculo-squelettiques. Des conseils seront prodigués visant à mieux récupérer en adaptant les cycles de repos et de sommeil.

Vous souhaitez organiser une JPS, vous pouvez contacter le pôle partenariats de la DRCPN au numéro suivant : **01 80 15 48 49**

Fin du port du masque obligatoire dans les services : restons vigilants avec le respect des gestes barrières !

Le port du masque reste toutefois recommandé pour les personnes :

- à risque de faire une forme grave,
- cas contact,
- symptomatiques.

Pour tous, les gestes barrières contribuent à prévenir les contaminations :

Trois changements à connaître

- Les personnes cas contact et non vaccinées (ou avec un schéma vaccinal incomplet) n'ont plus besoin de s'isoler.
- le test du cas contact s'effectue désormais à J+2.
- si votre autotest ou test antigénique est positif, vous devez confirmer ce résultat par un test RT-PCR.

L'affiche gestion des cas covid a été mise à jour, pensez à la changer sur vos panneaux d'affichage !

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

Gestion des cas de COVID-19
Protégeons-nous les uns les autres

**Je suis contagieux(se) lorsque j'ai des symptômes, mais je peux aussi l'être sans symptômes.
La vaccination et l'isolement sont les meilleurs moyens de protéger les autres.
Je respecte les gestes barrières et j'évite tout rassemblement ou contact à risque.**

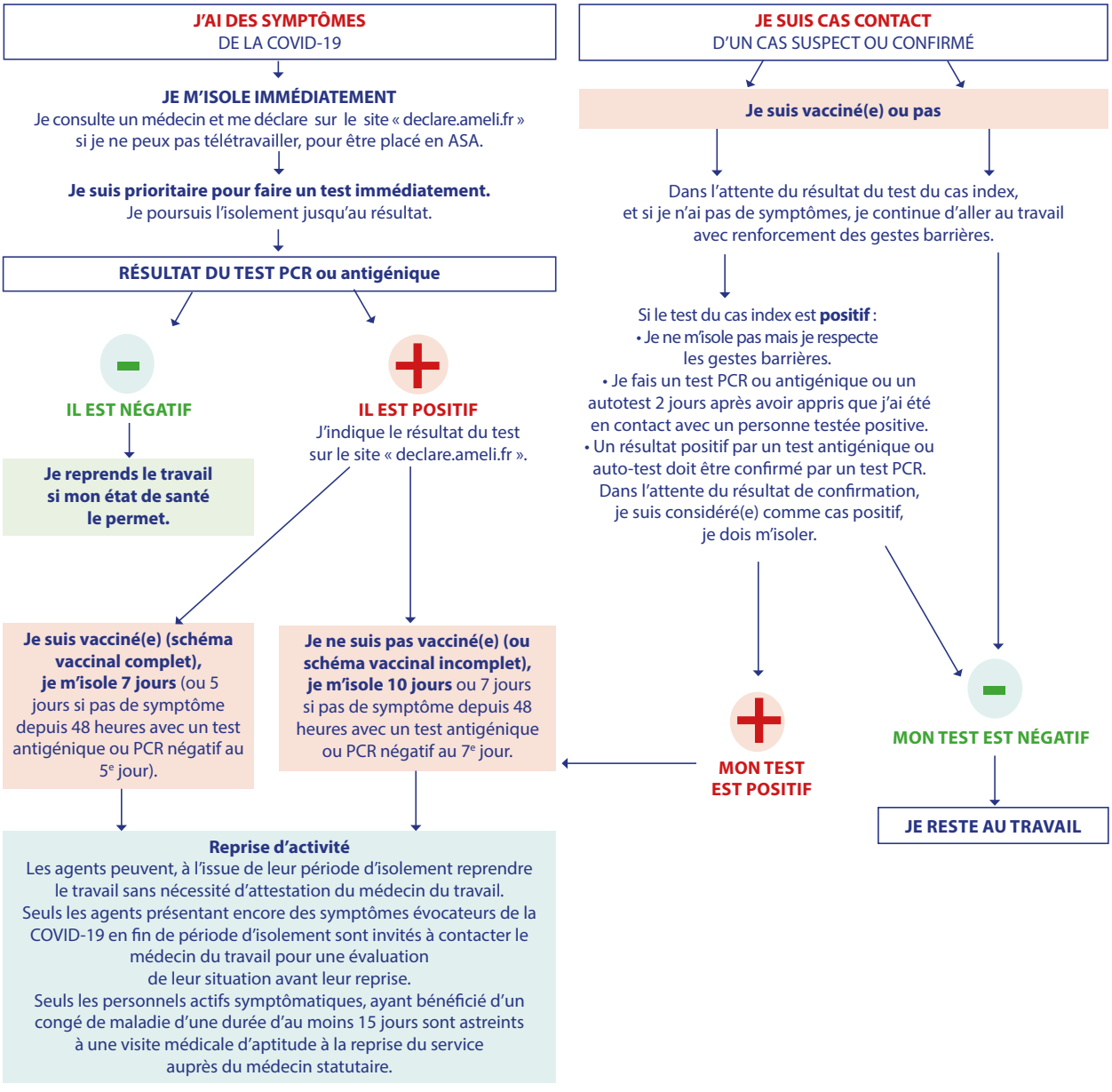

21 mars 2022

actionsociale.mi

médecine de prévention
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Pour en savoir plus :
Site Intranet de l'action sociale / Rubrique Actualités / Information Coronavirus / Poursuite de la lutte contre le COVID-19 : **http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr**

Journée du 8 mars : action de sensibilisation au Secrétariat général commun départemental (SGCD) de la Haute-Garonne (31)

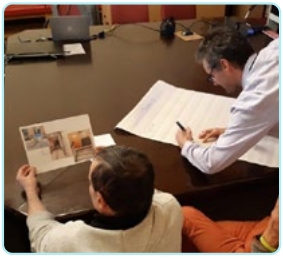

Dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes du 8 mars 2022, la référente égalité-diversité, en collaboration avec le chef de service du Système d'information et de communication (SIC) du SGCD31, a mené une action de sensibilisation aux discriminations, harcèlement moral et sexuel, violences sexuelles et agissements sexistes.

Au total, 23 agents ont participé à cette démarche. Sur la base des résultats obtenus au quizz permettant d'évaluer leurs connaissances, des ateliers de mise en situation ont été organisés sur trois demi-journées. **L'objectif était de travailler en petits groupes sur des scénarii préparés par l'encadrement impliqué dans la démarche.**

Fort de cette action et de l'implication de l'équipe, chacun a pu ainsi prendre conscience des différents types de discriminations existants, identifier les personnes ressources en matière de signalement, et trouver des solutions pour les prévenir.

Pour en savoir plus :
Valérie BAUTHIAN, référente égalité professionnelle et diversité, au bureau du dialogue social, de la prévention et de l'action sociale du SGCD 31) - Courriel : valerie.bauthian@haute-garonne.gouv.fr

Un flyer pour l'action sociale dans les Yvelines

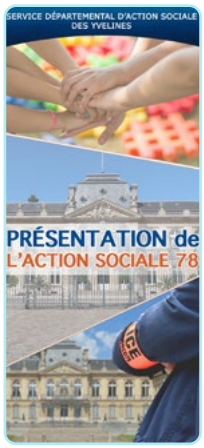

Le Secrétariat général commun des Yvelines a placé la communication comme une orientation majeure de ses actions pour l'année 2022.

Le Service d'action sociale du département des Yvelines souhaite que les 5 091 agents du ministère de l'Intérieur et les 391 agents des directions départementales interministérielles aient connaissance des politiques d'action sociale mises en œuvre au niveau départemental, et présenter les membres de l'équipe en charge des différentes thématiques.

Le nouvel Intranet a ainsi été alimenté dès sa création et est régulièrement mis à jour.

Parallèlement à cela, un flyer sous forme de triptyque, a été imprimé pour être distribué à tous les agents du ministère de l'Intérieur affectés dans le département.

De nouveaux triptyques seront très prochainement diffusés aux agents des directions départementales interministérielles.

Pour en savoir plus : site Intranet du SGCD78/SDAS : https://intranet78.interieur.rie.gouv.fr/Action-Sociale
Flyer agents MI : https://intranet78.interieur.rie.gouv.fr/Action-Sociale/Actualites-a-la-Une/

Céline Tardy-Rialland, cheffe de bureau du service départemental d'action sociale
Courriel : celine.tardy-rialland@yvelines.gouv.fr

Ensemble pour lutter contre les addictions dans le Territoire de Belfort (90)

La préfecture, le Secrétariat général commun départemental (SGCD90), la Direction départementale des territoires (DDT) et la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Territoire de Belfort (DDETSPP) s'engagent dans la prévention des conduites addictives et la promotion de la santé en milieu de travail.
Cet engagement qui se matérialise par une charte, signée le 10 septembre 2021 par le préfet, et portée par la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), constitue une véritable démarche de responsabilité pour toute organisation employant du personnel.

Quatre grands engagements structurent la charte :
- Définir un projet global de prévention.
- Instaurer le dialogue et créer un climat de confiance.
- Mettre en œuvre une démarche de prévention non stigmatisante.
- Accompagner les travailleurs vulnérables.

Pour en savoir plus :
Valérie Lieuré, directrice-adjointe du Secrétariat général commun départemental du Territoire de Belfort (SGCD 90).
Courriel : valerie.lieure@territoire-de-belfort.gouv.fr

VIE PRATIQUE

Toujours « prêt » avec la FJM

Parce que à la FJM, nous sommes à votre écoute, notre offre de prêts évolue pour répondre à vos besoins !

Alors, quoi de neuf ?

- Augmentation du montant maximum accordé pour certains prêts (jusqu'à 6 000 € pour le prêt amélioration du cadre de vie avec intérêts).
- Création d'un prêt de 1 000 € dédié aux élèves en école de police, fonctionnaires stagiaires, vacataires, apprentis et contractuels.
- Création d'un prêt personnel de 1 500 € sans justificatif d'utilisation.

Et bien d'autres nouveautés à retrouver sur le site Internet de la FJM : https://www.fondationjeanmoulin.fr/les-prets/tous-nos-prets/

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service des prêts lors des permanences du lundi au jeudi de 13 h 30 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 11 h30 au **01 80 15 47 44/45/48**

Ce qui change en Avril 2022

L'allègement des mesures sanitaires ; l'affectation de votre enfant à l'école ; le prix du carburant, etc. Retrouvez dans notre dossier l'essentiel de ce qui change en Avril 2022.

Argent

Face à la flambée des prix des carburants à la pompe, une remise de 18 centimes d'euros par litre est appliquée depuis le 1er avril 2022. Cette mesure permettra de réduire la note des automobilistes d'environ 9 € pour un plein de 60 litres. Quels carburants ? Pendant combien de temps ? Service-Public.fr, vous explique comment s'applique cette « remise carburant » à la pompe.

En savoir plus : https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15559

Logement

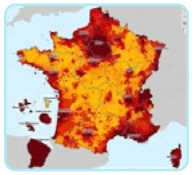

Depuis le 1er avril 2022, les professionnels de l'immobilier doivent indiquer le loyer maximum correspondant au bien proposé à la location dans les zones d'encadrement des loyers. Cette obligation d'information et de transparence doit permettre de rendre effective la réglementation de limitation de hausse des loyers dans les villes où les loyers sont encadrés.

En savoir plus : https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15497

Travail

Le protocole sanitaire en entreprise a cessé de s'appliquer depuis lundi 14 mars 2022 : fin du port du masque obligatoire et de la distanciation sociale. Toutefois, il faudra continuer à appliquer des règles d'hygiène comme le lavage des mains, le nettoyage des surfaces et l'aération des locaux.

Un guide des « mesures de prévention des risques de contamination au Covid-19 hors situation épidémique » remplacera le protocole national en entreprise.

En savoir plus : https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15567

Famille

Votre enfant entre en 6e et vous vous posez des questions sur le choix d'un collège. Service-Public.fr fait le point sur l'inscription au collège et répond à 5 questions clés.

En savoir plus : https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15566

Vous souhaitez bénéficier de plus de temps pour lire la lettre de l'action sociale chez vous ?
Vous partez en retraite et souhaitez continuer à suivre l'actualité du ministère de l'Intérieur avec la lettre d'action sociale et l'Acturetraite ?
Une solution : adressez-nous votre adresse électronique personnelle sur la boîte : action.sociale@interieur.gouv.fr avec vos nom, prénom et votre position administrative (en activité ou en retraite).
Vous recevrez ainsi les lettres électroniques « Action sociale Infos » bimensuelle et « ActuRetraite » annuelle et serez informé(e) régulièrement de l'actualité sociale ministérielle et interministérielle.

LOISIRS

Du côté de la FJM…

Les inscriptions pour les séjours jeunes été 2022 sont ouvertes !

Les séjours jeunes FJM, ce sont des vacances pour tous les goûts :

- des séjours pleine nature dans toute la France.
- une multitude d'activités : foot, tennis, surf, skate, quad, plongée, escalade, spéléologie…
- toutes les passions à l'honneur : cinéma, magie, cuisine, écologie, équitation…
- des séjours linguistiques : Angleterre, Irlande, Espagne et Allemagne.
- et tout ça à des prix mini !

Retrouvez l'ensemble des séjours sur le site Internet de la FJM : https://www.fondationjeanmoulin.fr/vos-enfants/sejours-jeune/

Inscriptions au **01 80 15 47 49/50** ou **01 80 15 33 73.**

AGENDA

> Collecte de SANG en préfecture
Jeudi 7 avril 2022 > Préfecture de Colmar : 11, av. de la République, 68000 Colmar (Information sur site)

> Elections présidentielles > Dimanche 10 et 24 avril 2022

Néanmoins, en Guadeloupe, en Martinique, en Guyane, à Saint-Pierre-et-Miquelon, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et en Polynésie française, les électeurs voteront les samedis 9 avril et 23 avril pour tenir compte du décalage horaire.

Pour en savoir plus : https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15053

> Journée mondiale de la sécurité et de la santé > Jeudi 28 avril 2022
Cette journée a été déclarée par l'Organisation internationale du travail (OIT) pour promouvoir la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles dans le monde.

Pour en savoir plus : http://www.ilo.org/

> Impôt 2022 : dates à retenir pour la déclaration sur le revenu

7 avril 2022 : ouverture du service en ligne de déclaration des revenus.
19 mai 2022 : limite de dépôt des déclarations de revenus en version papier.
Pour les déclarations en ligne, la date limite dépend de son département de résidence :
25 mai 2022 : limite d'enregistrement électronique pour les départements 01 à 19.
31 mai 2022 : limite d'enregistrement électronique pour les départements 20 à 54.
7 juin 2022 : limite d'enregistrement électronique pour le reste du pays, soit les départements 55 à 976.
Les avis d'imposition 2022 sur les revenus de 2021 seront ensuite envoyés au cours du mois de juillet 2022.

ARRIVÉE A LA SDPAS/DRCPN

Florence BOURGUEIL, chargée de mission « situations signalées » auprès de la sous-directrice et de l'adjointe à la sous-directrice de la prévention, de l'accompagnement et du soutien (SDPAS).
Shaïna PATTER, gestionnaire au pôle réservation et attribution des logements de l'administration centrale au bureau des politiques ministérielles de l'enfance et du logement (BPMEL).
Sarah RIOULT, assistante au service médical statutaire des services centraux (SMSSC).

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

SG/DRH/SDASAP
Directeur de la publication : Christophe Lantéri, sous-directeur de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel
Coordination-maquette : Mission Information-Animation de l'action sociale - Contact : **01 80 15 41 13**
Mél. action.sociale@interieur.gouv.fr - Site Intranet : actionsociale.interieur.ader.gouv.fr